Gérard Grosse

Note de lecture

**Bruno Trentin, *Le travail et la liberté*, éditions sociales 2016**.

Cet ouvrage est un recueil d’articles, préfacé par Jack Ralite qui y présente certains aspects de son travail politique comme Ministre de la santé puis Ministre délégué à l’emploi et comme animateur des Etats généraux de la culture.

Bruno Trentin (1926-2007) après des études de droit en France et à Harvard, travaille aux études économiques de la Confédération Générale Italienne du Travail (CGIL) dont il fut secrétaire général de 1988 à 1994. Il a aussi été, dans les années 1960 et au début des années 70 membre du comité central du PCI et député.

En 2012, Alain Supiot avait publié et préfacé *La cité du travail. La gauche et la crise du fordisme* (Fayard) publié une quinzaine d’années auparavant en Italie. Dans ce livre, Bruno Trentin relit l’histoire, politique et syndicale de la gauche, [non pas à travers le clivage entre réforme et révolution, mais à travers le regard porté sur le travail](http://institut.fsu.fr/La-cite-du-travail.html).

Les articles rassemblés dans *Le travail et la liberté* couvrent la période entre la sortie du livre précédent en Italie (1996) et 2004, date de parution dans sa version originale du présent ouvrage. Ils abordent différents domaines (le projet européen, la question des retraites, la nature du réformisme …) mais je m’attacherai ici à ce qui concerne le travail et son organisation.

Le titre italien *La liberté vient d’abord*, est plus explicite du propos central de l’auteur, développé notamment dans l’article « La liberté comme enjeu du conflit social », écrit spécialement pour cet ouvrage.

Il y défend l’idée qu’il ne faut pas attendre que la liberté vienne après (la prise du pouvoir, l’accroissement du bien-être … ), mais avant, comme préalable. La liberté étant entendu comme indissociable de la connaissance.

Son point de départ, aujourd’hui largement partagé, est que les progrès, fragiles, de la démocratie, ont concerné le citoyen hors-travail beaucoup plus que le travailleur et que « l’entreprise moderne (pas seulement capitaliste) reste essentiellement fermée à toute forme de démocratie et d’espace de liberté ». Il refuse le risque de corporatisme de la co-gestion et estime nécessaire que le chef d’entreprise conserve un pouvoir de décision en dernier ressort, mais assorti de droits étendus reconnus aux travailleurs leur donnant un pouvoir de contrôle : droit à l’information préalable et au contrôle de l’organisation du travail pendant le temps de travail, droit à l’égalité du salaire et des normes pour ceux qui font le même travail ou un travail professionnellement similaire, droit au maintien dans l’emploi pour chaque travailleur faisant l’objet d’un licenciement sans cause réelle. Plus généralement, lui semble nécessaire un droit à la formation tout au long de la vie, droit à la liberté « parce qu’il n’y a pas de liberté sans connaissance », condition d’une avancée vers le socialisme qui « ne peut être conçu que comme une quête constante pour la libération de la personne et sa capacité d’autoréalisation ».

Il estime que la gauche en général et le mouvement syndical en particulier ont échoué (refusé ?) à analyser les transformations des entreprises et des marchés du travail depuis quelques décennies. Mondialisation et technologie imposent la flexibilité, y compris la flexibilité du travail, que selon lui on ne peut refuser. Mais loin de la flexibilité qui revient à créer du précariat, il faut que l’adaptabilité du travail soit réalisée « par l’enrichissement et le renouvellement constant du travail et une mobilité soutenue par un fort patrimoine professionnel [entendons une formation tout au long de la vie] ». Ce qui exigerait un nouveau contrat social où la flexibilité s’accompagnerait d’un droit à la formation professionnelle et à l’information et au contrôle sur l’objet du travail (le produit comme l’organisation du travail).